

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2013

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° I-CF480

présenté par

M. Eckert, rapporteur général et M. Dominique Lefebvre

-----

### ARTICLE 19

A l'alinéa 7, remplacer le taux « 5% » par le taux « 5,5% ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination